Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE
RELATIVE AU CONTRAT DE RURALITE
ANNEE 2018

ENTRE

L'Etat, représenté par le Préfet de la Haute-Saône, Monsieur Ziad KHOURY,

d'une part,

ET

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du pays Graylois, représenté par son président, Monsieur Frédérick HENNING,

d'autre part,

Dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière liste les actions à engager pour l'année 2018.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

VU le contrat de ruralité du Pays Graylois, signé le 12 juillet 2017, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2018 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2018, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2018

Ces actions, qui seront à engager en 2018, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation / l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat *(dotation, crédit de droit commun, crédits spécifiques, ...)*
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres co-financeurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...)*
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux co-financeurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2018 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne prend en compte que les projets pour lesquels les porteurs de projet ont transmis les dossiers conformes correspondants aux services instructeurs. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité à l'issue de l'ouverture des plis.

Au titre de l'année budgétaire 2018, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total € HT	Part MO en €	Part Etat en €	Part autres financeurs en €
Accès aux services et aux soins	Création et aménagement d'une maison des services à Pesmes	Pesmes	215 000	150 500 70 %	64 500 DSIL - 30 %	
Attractivité du territoire	Création d'une entreprise d'insertion à Gy	AFSAME	273 387	122 383,89 44,8 %	68 346,75 FNADT 25 %	82 656,36 30,20 %
Cohésion sociale	Réhabilitation du gymnase à Pesmes	CC Val de Gray	50 000	32 500 65 %	17 500 DSIL - 35 %	
Cohésion sociale	Aménagement d'un terrain de football synthétique à Dampierre-sur-Salon	CC4R	850 000	175 000 20,59 %	297 500 DETR - 35 %	Région + CD70 + Fédé Foot 377 500 44,41 %
Cohésion sociale	Travaux « Maison Moine » 2ème tranche	Association Patrimoine et Environnement Monts-de-Gy	334 735	85 425,12 25,52 %	150 630 FNADT 45 %	98 679,88 29,48 %
Transition écologique	Construction d'un nouvel hôtel communautaire à Gray	CC Val de Gray	785 000	157 000 20 %	274 750 DSIL - 35 %	353 250 45 %
Total en €			**1 723 122**		**873 226,75**	

Total crédits Etat sollicités par type de crédits	**FNADT**	**DETR**	**DSIL**	**Autres**
873 226,75 €	**218 976,75 €**	**297 500,00 €**	**356 750,00 €**	

NB. Ces taux et montants sont indiqués à titre prévisionnel et pourront faire l'objet d'un ajustement.

ARTICLE 4 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2018 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2018.

ARTICLE 5 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Vesoul, le 23 mai 2018

Le Préfet de la Haute-Saône

Ziad KHOURY

Le Président du PETR du pays Graylois,

Frédérick HENNING

CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2018

ANNEXE 1

Liste des actions programmées en 2018
et leurs modalités de réalisation

➔ voir les fiches actions jointes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

FICHE-ACTION N°1

INTITULE ACTION	**Création et aménagement d'une maison des services à Pesmes**
Thématique(s) de rattachement	Prioritaire : Accès aux services et aux soins Secondaire(s) : Revitalisation des bourgs-centres, Cohésion sociale Transversale : Transition écologique et énergétique
DESCRIPTIF ACTION	La commune de Pesmes compte en plein centre de village un bâtiment vide, d'une superficie de 200 m² environ, sur deux étages, en vente depuis plusieurs années. La commune souhaite acquérir ce bâtiment afin de créer et d'aménager d'une maison des services, permettant au public d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics, principalement en matière d'emploi et de prestations sociales. A terme, l'objectif visé par la commune est d'obtenir le label Relais de Services Publics. Ce projet de maison des services prévoit : • la création d'un espace « bureau des services », avec organisation et mise en place de permanences de différents organismes et associations (CPAM, assistantes sociales, Mission Locale Espace Jeunes, associations d'insertion du type Tremplin…) • l'installation d'une borne visio-services, • la création et mise à disposition d'espaces de réunion et de rencontre pour les différentes associations locales, • l'aménagement d'une bibliothèque communale. Objectifs du projet : • Maintenir et développer les services au public en milieu rural, • Faciliter l'accès aux services pour les habitants du secteur, • Rendre le bâtiment accessible pour les PMR, • Favoriser les échanges intergénérationnels.
MAITRE D'OUVRAGE	Commune de Pesmes
MAITRE D'OEUVRE	Cabinet QUIROT architecte.
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires techniques : / Partenaires financiers : Etat, Région, Département

LOCALISATION	Esplanade du Château à Pesmes, Cette maison est située sur la place au cœur du village, à proximité immédiate des écoles et des commerces.
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Achat du bâtiment : été 2017 Début des travaux : octobre 2017 Fin des travaux : fin 2018
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	Nombre de permanences, Nombre d'utilisateurs, Réponse aux besoins des utilisateurs (via par ex un questionnaire de satisfaction), Economies de frais de fonctionnement du bâtiment liées à la mutualisation des locaux.
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	305.000 € HT dont : -Phase 1: 90.000 euros HT -Phase 2: 215.000 euros HT
MOYENS HUMAINS	Prestataire, via un marché public
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	**PHASE 1** : 90.000 euros HT dont : Etat (DETR, Contrat de Ruralité) : 27.000 € (30%) Région (CADD) : 18.000 € (20%) Département (PACT) :13.500 € (15%) Autofinancement : 31.500 € (35%) **PHASE 2** : 215.000 euros HT dont : Etat (DSIL) : 64.500 € (30%) Part maître d'ouvrage et autres financeurs : 150.500 € (70%)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

FICHE-ACTION 2018

FNADT CPER

Contrat de ruralité	**PETR PAYS GRAYLOIS**
Thématique	Attractivité du territoire
Porteur du projet	**Association Franco-Suisse d'Action Médico-Educative (AFSAME)**
Intitulé du projet	Création d'une entreprise d'insertion
Localité	GY
Descriptif du projet	Dans le cadre de l'accroissement des surfaces cultivables de l'Entreprise Adaptée, il est nécessaire de réfléchir à diversifier l'offre commerciale. Pour ce faire, le nouvel établissement sera implanté dans les locaux de l'EA à Gy. Ainsi, une continuité de traitement des produits frais (fruits, légumes) sera possible (conditionnement, légumerie) avec la mise en place d'une ligne de transformation mais aussi, une ligne de conditionnements.
Plan de financement	Dépenses : 273 387,00 € FNADT demandé : 68 346,75€ (25%)
Calendrier prévisionnel de réalisation	Durée d'exécution envisagée : 3 mois Date de commencement d'exécution envisagée : Mai 2018

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

FICHE-ACTION N°3

INTITULE ACTION	**Réhabilitation Gymnase de Pesmes**
Thématique(s) de rattachement	Prioritaire : Accès aux services et aux soins Transversale : Transition énergétique et écologique
DESCRIPTIF ACTION	Le 01 janvier 2018, la Communauté de communes Val de Gray a pris la compétence « équipements sportifs ». Dans ce cadre, elle a comme volonté de réhabiliter le gymnase de Pesmes. Un audit énergétique a été mis en place par l'ancienne Communauté de communes du Val de Pesmes en 2016. Ce dernier a permis une étude thermique du bâtiment et des propositions d'amélioration. Les objectifs de ce projet sont : - de proposer un outil adapté aux activités proposées par les différentes associations sportives du territoire communautaire, ainsi qu'aux collégiens de Pesmes. Actuellement la surface sportive est insuffisante pour le nombre de collégiens. - de renforcer le développement d'un pôle de service de centre bourg. Dans le but de mener à bien ce projet, la CCVG a mis en place des réunions de travail/ de concertation avec les associations locales et les enseignants. La réhabilitation du gymnase de Pesmes consiste donc à : - mettre en place des travaux d'isolation phonique et thermique, - créer une salle d'activité supplémentaire, des vestiaires et des sanitaires. En amont de la mise en place de ces travaux, une phase d'étude sera menée en 2018.
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Val de Gray
MAITRE D'OEUVRE	En cours
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires financiers : Etat, Région Bourgogne Franche-Comté, Département de la Haute-Saône

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

LOCALISATION	Pesmes
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Phase d'étude : septembre 2018 Début des travaux : Mars 2019 Fin des travaux : septembre 2019
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	- Nombre d'utilisateurs, - Nombre d'heures utilisées
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	1 000 000 euros HT décomposé de la manière suivante : 1ère tranche : 50000 euros HT (études) => DSIL : 17 500 € (35%) 2ème tranche : 950 000 euros HT (travaux)
MOYENS HUMAINS	Agent(s) et/ou élu(s) de la CCVG pour le suivi des travaux Prestataire via un marché public
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat : 300.000 euros (Contrat de ruralité) => 1ère tranche DSIL 2018 : 17 500 € (35%) Région : 100.000 euros Département : - PACT : 300.000 euros Autofinancement : 300.000 euros

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

FICHE-ACTION N°6

INTITULE ACTION	**Aménagement d'un terrain de football synthétique à Dampierre-sur-Salon**
Thématique(s) de rattachement	Prioritaire : Accès aux services et aux soins Transversale : Transition énergétique et écologique
DESCRIPTIF ACTION	Il s'agit de créer un terrain de football synthétique permettant aux 220 licenciés au sein du "Football Club des Quatre Rivières", aux licenciés des clubs de football des alentours, aux scolaires et au grand public d'augmenter leurs créneaux horaires d'utilisation et répondre aux besoins croissants des pratiquants en termes d'aisance de jeu et de sécurité, notamment en période hivernale. Cette aire sera notamment dédiée aux entrainements et aux compétitions, notamment régionales (niveau 4). Les travaux comprennent : - le décapage de la terre végétale en vue de son réemploi sur site, - la réalisation d'un système de drainage, - la réalisation du revêtement synthétique, - la pose du mobilier (buts, bancs de touche, poteaux, etc.), - la création d'une allée périphérique en enrobé, - la réalisation d'une clôture entourant le terrain, - la reprise de l'éclairage existant pour homologation du terrain en type E4.
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes des 4 Rivières (CC4R)
MAITRE D'OEUVRE	En cours de sélection
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires techniques : -Ligue de football de Haute-Saône et Football Club des 4 Rivières Partenaires financiers : -Etat, -Région BFC -Département 70 -Fédération française de football
LOCALISATION	Stade de Dampierre-sur-Salon, à proximité du collège Gaston Ramon et du futur pôle éducatif
CALENDRIER	Début des travaux : juin 2018

PREVISIONNEL DE REALISATION	Fin des travaux : fin 2018
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	-nombre d'utilisateurs, -nombre d'heures d'utilisation du terrain.
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	850.000 euros HT (soit 1.020.000 euros TTC) Dont travaux terrain synthétique : 670.514 € Maîtrise d'œuvre et imprévus : 82.621 € Eclairage : 83.865 € Enfouissement HTA : 13.000 €
MOYENS HUMAINS	Agent de la CC4R (suivi du chantier, demandes de subventions), Maître d'œuvre (pilotage et suivi du projet)
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat (DETR Contrat de Ruralité) : 297 500 € (35%) Région (CADD) : 160.000 € Département : -Contrat PACT : 55.000 € -politique sectorielle : 125.000 € Fédération française de football : 80.000 € Autofinancement : 175.000€

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

FICHE-ACTION N°1

INTITULE ACTION	**Création d'un lieu de transmission des savoirs faire, d'apprentissage et de formation, entre tradition et modernité**
Thématique(s) de rattachement	Prioritaire : Revitalisation des centres-bourgs Secondaire(s) :, Attractivité du territoire, Cohésion sociale Transversale : Transition écologique et énergétique
DESCRIPTIF ACTION	Contexte : L'association « Patrimoine et environnement des Monts-de-Gy » créée en 2009 et basée à Bucey-lès-Gy a pour but la préservation du petit patrimoine rural qu'il soit architectural ou naturel, dans le but de le transmettre aux générations futures. Elle porte depuis 2010, entre autres, un projet de réhabilitation d'une ancienne maison vigneronne « la maison Moine » (bâtiment communal) et d'une maison mitoyenne (bâtiment privé). Au préalable ces deux bâtiments ont été mis à disposition de l'association par les propriétaires respectifs, pour une durée de 35 ans (maison communale) et 25 ans (maison privée), sous bail emphytéotique. Après plusieurs années de travaux, la cave de la maison « Moine » est à nouveau ouverte (depuis début 2016) et sert de lieu d'accueil pour des spectacles et des expositions. Le bâtiment privé attenant a été entièrement restauré et est devenu un gîte d'étape d'une capacité de 11 personnes (3 chambres). Le gîte accueille notamment des pèlerins faisant le chemin de Compostelle ou de la Via Francigena. Depuis 2009, l'association a accueilli, pour des chantiers internationaux, 170 jeunes de toutes les nationalités, dont 40 de la CCMG et du bassin graylois. Les chantiers sont essentiellement axés sur la restauration des anciennes terrasses vigneronnes de la maison « Moine ». Projet : Au-delà de la continuation du travail de restauration des terrasses, l'association souhaite passer à une deuxième phase de travaux pour la maison « Moine » afin que celle-ci devienne un lieu de transmission des savoirs faire, de formation et d'échanges « entre tradition et modernité » (travaux et aménagements au rez-de-chaussée et au 1er étage) Il s'agit de permettre à tous les publics, et plus particulièrement aux jeunes d'avoir accès à des ateliers tout au long de l'année, mêlant techniques anciennes autour de la pierre (taille, sculpture, gravure…) et plus modernes, liées au numérique (3D par ex).

MAITRE D'OUVRAGE	Association Patrimoine et Environnement des Monts-de-Gy
MAITRE D'OEUVRE	PM-Etudes – 70100 VELESMES-ECHEVANNE
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires techniques : Association laviers et muraillers de Bourgogne, association « Manufactura Urbana », LP Camille Claudel de Remiremont Partenaires financiers : Etat, Région, Département, Mécénat privé
LOCALISATION	Au centre de la commune de Bucey-lès-Gy : îlot « chemin des écoliers »
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Début des travaux : 2018 Fin des travaux : 2020
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	- Taux de fréquentation des ateliers (nbre de personnes – nbre d'heures) - Nombre de stages réalisés - Type de public attendu : jeunes (60%) -adultes (30%°) - séniors (10%) - Nombre ETP embauché
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	334.735 euros HT
MOYENS HUMAINS	-Prestataires -Recrutement d'une personne prévu pour l'organisation et la coordination -Bénévoles
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat (FNADT) : 150.630 euros (45%) Part autres financeurs : 98.679,88 euros (29.48%) Part maître d'ouvrage : 85.425,12 euros (25,52%)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

FICHE-ACTION N°2

INTITULE ACTION	**Construction d'un hôtel communautaire à Gray**
Thématique(s) de rattachement	Prioritaire : Accès aux services et aux soins Transversale : Transition énergétique et écologique
DESCRIPTIF ACTION	Le projet consiste en la construction en deux tranches d'un nouvel hôtel communautaire, au cœur de la ZA Gray Sud. Il a pour objectif de regrouper, dans le cadre de la mutualisation des services recherchée par les collectivités et encouragée par l'Etat, les services (techniques, RH, finances, secrétariat) et les équipements de la CCVG, de la Ville de Gray, du PETR du Pays Graylois et du futur centre de formation et de recherche. Ce projet s'inscrit dans le plan de développement des territoires ruraux lancé par l'Etat fin 2015. La Communauté de Communes Val de Gray a pour ambition que cette réalisation soit une référence au niveau national pour les territoires ruraux. En effet, son modèle économique innovant permettra l'attractivité de l'écosystème d'innovation et la création d'un référentiel multisectoriel et multithématique au national. Le bâtiment sera composé de plusieurs espaces sur 2 niveaux pour une surface globale de 1.500m^2 (salles de réunions, locaux techniques, espace pédagogique, accueil commun, bureaux…) Il respectera les enjeux de performance énergétique en termes de développement des transports alternatifs, d'énergies renouvelables et de préservation de la biodiversité (bâtiment BEPOS).
MAITRE D'OUVRAGE	Communauté de Communes Val de Gray
MAITRE D'OEUVRE	Cabinet ROUX (Dole)
PARTENAIRES DU PROJET	Partenaires techniques : PETR du Pays Graylois (dans le cadre du suivi TEPcv) Partenaires financiers : Europe, Etat, Région Bourgogne Franche-Comté, Département de la Haute-Saône

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nos ruralités
Une chance pour la France

Le Pays Graylois
Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

LOCALISATION	ZAC Gray Sud à Gray
CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION	Début des travaux : juillet 2018 Fin des travaux : juin 2019
INDICATEURS DE SUIVI ET D'EVALUATION	-Respect du label BEPOS Effinergie, -Certification de procédure dans les domaines techniques, financiers et ressources humaines (certifications ISO 9001 et 14001), -Labellisation Cit'ergie, -Création de 30 à 40 emplois, -Réalisation d'économies thermiques par rapport à un bâtiment neuf réglementaire (RT 2012).
COUT GLOBAL PREVISIONNEL	785.000 euros HT
MOYENS HUMAINS	Agent(s) et/ou élu(s) de la CCVG pour le suivi des travaux Prestataire via un marché public
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Etat (DSIL) : 274.750 (35%) Part autres financeurs : 353.250 euros (45%) Part maître d'ouvrage : 157.000 euros (20%)